



ARRÊTEZ

N'allez pas à l'école si l'une de ces situations s'applique à vous.

Le personnel et les enfants doivent utiliser ce questionnaire tous les jours pour décider s'ils doivent aller à l'école. Les parents doivent remplir le questionnaire de dépistage au nom de leurs enfants d'âge scolaire.

1. Vous présentez un des symptômes suivants :

- Fièvre (y compris les frissons ou sueurs)
- Toux (apparition ou aggravation)
- Essoufflement ou difficulté à respirer
- Mal de gorge ou difficulté à avaler (non relié à une cause ou à un problème connu)
- Mal de tête inhabituel
- Fatigue ou manque d'énergie inhabituel
- Apparition récente de douleurs musculaires
- Perte d'appétit
- Vomissements ou diarrhée (pendant plus de 24 heures)
- Perte du sens du goût ou de l'odorat
- Nez qui coule ou congestion nasale (non relié aux allergies saisonnières ou à d'autres causes ou problèmes connus, comme être à l'extérieur par temps froid)
- Petites taches rouges ou violacées sur les mains ou les pieds chez un enfant ou un jeune adulte (s'il s'agit du seul symptôme, veuillez lire la réponse à la question n° 1 à la prochaine page).

2. Vous avez été en contact étroit avec un cas de COVID-19 connu ou soupçonné au cours des 14 derniers jours.

3. On vous a conseillé de vous isoler pour une raison quelconque.

(p. ex. voyage, conseil de la santé publique, avis publics)

Restez à la maison

Utilisez l'outil en ligne d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19, composez le 811, ou communiquez avec votre prestataire de soins de santé primaires.

Restez à la maison

Suivez les conseils qui vous ont été donnés par l'autorité de la santé publique. Si un représentant de la santé publique n'a pas communiqué avec vous, utilisez l'outil en ligne d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 pour déterminer si vous devriez passer un test de dépistage.

Restez à la maison

et utilisez l'outil en ligne d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 pour déterminer si vous devriez passer un test de dépistage.



1. Que dois-je faire si mon enfant ne présente aucun autre symptôme sauf de petites taches rouges ou violacées sur les mains ou les pieds?

Les enfants âgés de 18 ans et moins doivent passer un test de dépistage; cependant, ils peuvent fréquenter l'école entre-temps, car les petites taches rouges ou violacées sur les mains ou les pieds apparaissent habituellement plus tard dans l'évolution de la maladie, à un moment où la personne n'est plus contagieuse.

2. Que dois-je faire si j'obtiens un résultat de test positif?

Si vous passez un test de dépistage de la COVID-19 et obtenez un résultat positif, vous devriez rester à la maison jusqu'à ce que l'autorité de la santé publique vous indique de mettre fin à votre auto-isolement.

3. Que dois-je faire si j'obtiens un résultat de test négatif?

Si le résultat de votre test de dépistage de la COVID-19 est négatif, vous pouvez retourner à l'école une fois que vous n'avez plus de symptômes depuis au moins 24 heures sans avoir recours à des médicaments pour réduire la fièvre et que vous vous sentez assez bien.

4. Dans l'évaluation de santé, on ne m'a pas recommandé de passer le test de dépistage de la COVID-19. Que dois-je faire?

Si le test de dépistage de la COVID-19 n'est pas recommandé, vous pouvez retourner à l'école si vous n'avez aucun symptôme depuis 24 heures sans avoir recours à des médicaments pour réduire la fièvre et si vous vous sentez assez bien.

5. Dois-je passer le test de dépistage de nouveau?

Si le résultat de votre test est négatif, il n'est pas nécessaire que vous passiez de nouveau le test de dépistage sauf si vous présentez de nouveaux symptômes ou si vos symptômes s'aggravent. Dans ce cas, veuillez utiliser de nouveau l'outil en ligne d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19.

6. Que dois-je faire si quelqu'un chez moi est en auto-isolement?

Vous pouvez fréquenter l'école si une personne chez vous est en auto-isolement, qu'elle peut s'isoler à l'écart des autres personnes qui vivent dans la maison, **ET** qu'elle ne présente aucun symptôme.

Toutes les personnes chez vous doivent s'isoler dans les cas suivants :

- Une personne chez vous s'isole et elle **présente ou commence à présenter des symptômes.**
- Une personne chez vous s'isole et elle **ne peut pas s'isoler à l'écart des autres personnes qui vivent dans la maison.**

Les membres d'un ménage d'un travailleur en rotation peuvent avoir des contacts avec des personnes ne faisant pas partie de leur ménage pendant que le travailleur en rotation s'isole. Vous trouverez plus de détails sur la page consacrée aux [travailleurs en rotation](#) (en anglais seulement).

7. Où puis-je trouver l'outil en ligne d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19?

Vous trouverez l'outil en ligne d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 en anglais seulement à l'adresse suivante : gov.nl.ca/covid-19

N'oubliez pas...restez à la maison si vous vous sentez malade.